


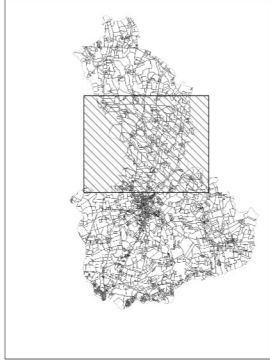
-  Zone de zone
-  Emprise bâtie classée à conserver ou à créer
-  Espace planté à préserver
-  Préféré de caractère commercial
-  Secteur soumis à CAP
-  Lieu de mémoire
-  Lieu de mémoire au titre de la paysage
-  Ligne de meul
-  Bâtiment susceptible de changer de destination
-  Bâtiment de patrimoine à préserver
-  Emplacement des sites archéologiques
-  Périmètre de protection des sites archéologiques
-  Site ou ancien site souterrain de tradition
-  Lieu de zone

Code	Libellé	Superficie (ha)	Superficie (m²)
1	Zone de zone	120,00	120 000 000
2	Emprise bâtie classée à conserver ou à créer	10,00	10 000 000
3	Espace planté à préserver	15,00	15 000 000
4	Préféré de caractère commercial	5,00	5 000 000
5	Secteur soumis à CAP	10,00	10 000 000
6	Lieu de mémoire	1,00	1 000 000
7	Lieu de mémoire au titre de la paysage	1,00	1 000 000
8	Ligne de meul	1,00	1 000 000
9	Bâtiment susceptible de changer de destination	1,00	1 000 000
10	Bâtiment de patrimoine à préserver	1,00	1 000 000
11	Emplacement des sites archéologiques	1,00	1 000 000
12	Périmètre de protection des sites archéologiques	1,00	1 000 000
13	Site ou ancien site souterrain de tradition	1,00	1 000 000
14	Lieu de zone	1,00	1 000 000



Commune de
BIGNAN (56)

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.1 Règlement graphique - Planche centre

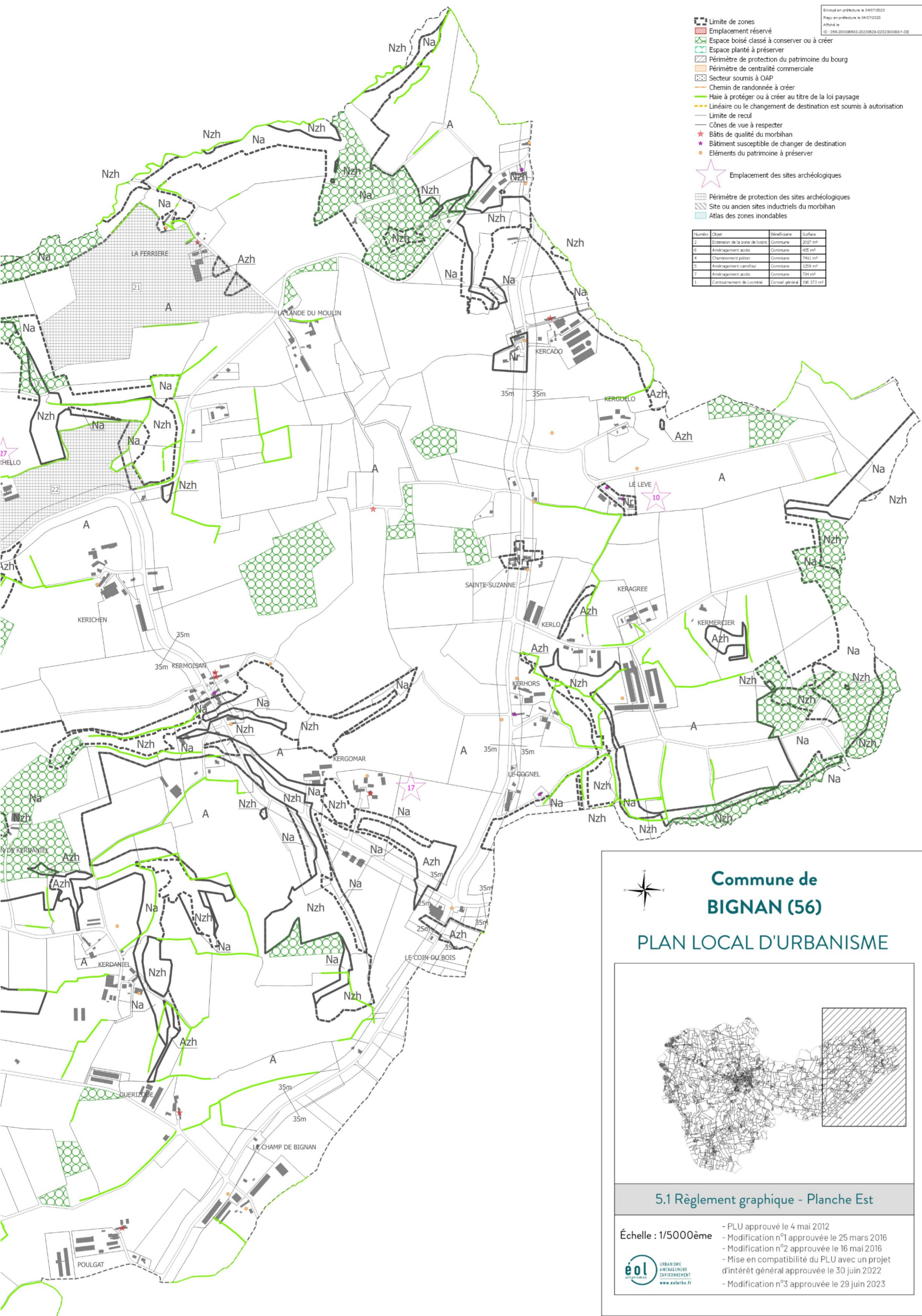
- PLU approuvé le 4 mai 2012 - 05 mars 2018
 - Modification n°2 approuvée le 16 mai 2018
 - Mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général approuvée le 30 juin 2022
 - Modification n°3 approuvée le 29 juin 2022

Échelle : 1/5000ème



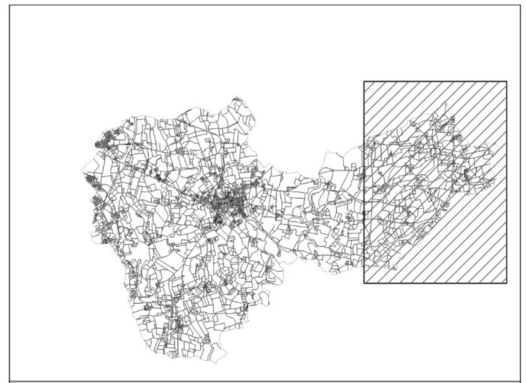
- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace planté à préserver
- Périmètre de protection du patrimoine du bourg
- Périmètre de centralité commerciale
- Secteur soumis à OAP
- Chemin de randonnée à créer
- Haie à protéger ou à créer au titre de la loi paysage
- Linéaire ou le changement de destination est soumis à autorisation
- Limite de recul
- Cônes de vue à respecter
- Bâts de qualité du morbihan
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à préserver
- Emplacement des sites archéologiques
- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Site ou ancien sites industriels du morbihan
- Atlas des zones inondables

Numéro	Désignation	Superficie
1	Extension de la zone de loisirs	2027 m ²
2	Aménagement accès	405 m ²
3	Changement plan	7411 m ²
4	Aménagement carrefour	1259 m ²
5	Aménagement accès	254 m ²
6	Carrefour de Lorient	56.373 m ²



Commune de BIGNAN (56)

PLAN LOCAL D'URBANISME

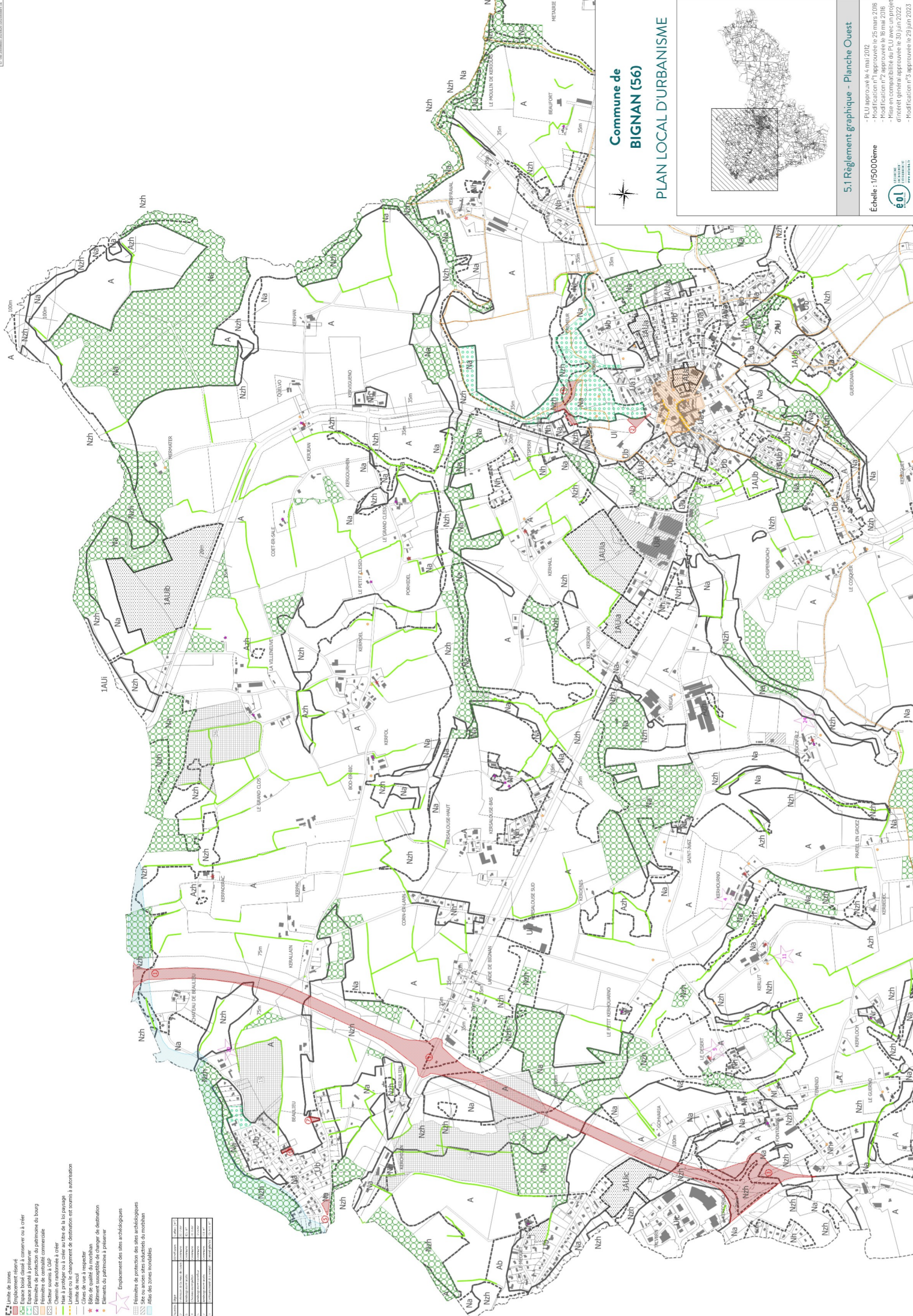


5.1 Règlement graphique - Planche Est

Échelle : 1/5000ème

- PLU approuvé le 4 mai 2012
- Modification n°1 approuvée le 25 mars 2016
- Modification n°2 approuvée le 16 mai 2016
- Mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général approuvée le 30 juin 2022
- Modification n°3 approuvée le 29 juin 2023





- Limite de zones
- Espace bâti classé à conserver ou à ordier
- Espace planifié à préserver
- Zones de protection du patrimoine de bourg
- Patrimoine de protection paysannière
- Secteur soumis à CAP
- Chemin de randonnée à ordier
- Limite ou le changement de destination est soumis à autorisation
- Limite de recul
- Site ou zone à réhabiliter
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à préserver
- ★ Equipement des sites archéologiques
- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Site ou ancien site insaisissable du moineau
- Atlas des zones inondables

Code	Description	Surface (ha)	Superficie (ha)
NA	Nature	1200	1200
NZH	Nature	1500	1500
A	Agriculture	1000	1000
AB	Agriculture	500	500
UD	Urbanisme	200	200
UJ	Urbanisme	100	100
UO	Urbanisme	50	50
U1	Urbanisme	20	20
U2	Urbanisme	10	10
U3	Urbanisme	5	5
U4	Urbanisme	2	2
U5	Urbanisme	1	1
U6	Urbanisme	0,5	0,5
U7	Urbanisme	0,2	0,2
U8	Urbanisme	0,1	0,1
U9	Urbanisme	0,05	0,05
U10	Urbanisme	0,02	0,02
U11	Urbanisme	0,01	0,01
U12	Urbanisme	0,005	0,005
U13	Urbanisme	0,002	0,002
U14	Urbanisme	0,001	0,001
U15	Urbanisme	0,0005	0,0005
U16	Urbanisme	0,0002	0,0002
U17	Urbanisme	0,0001	0,0001
U18	Urbanisme	0,00005	0,00005
U19	Urbanisme	0,00002	0,00002
U20	Urbanisme	0,00001	0,00001

Commune de BIGNAN (56)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Échelle : 1:50 000ème

PLU approuvé le 4 mai 2012

Modifié par le 25 mars 2016

Modifié par le 8 mai 2018

Mise en compatibilité ou PLU avec un projet d'intérêt général approuvé le 30 juin 2022

Modifié par le 23 juin 2023

5.1 Règlement graphique - Planche Ouest

